



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 30 MARS 2026

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Bastos
M Doucara – M Joseph – M Le Nagard – M Rabia – M Sénécal

Assistent : Mme Escroignard (Comité) – M Allard (CTDAP)

Excusé :

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.





INFORMATION

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

COURRIERS DES CLUBS

BEZONS USO : Mail du 27 03 26

Pris note la fermeture de vos installations les 28 & 29/03 par arrêté municipal.

ENTENTE BEAUMONT MOURS : Mail du 26 03 26

Pris note du 1^{er} forfait non avisé (hors délai) de vos équipes sur centre du plateau U9 à AUVERS ENNERY FC le 28/03/26.

ENTENTE SSG : Mail du 30 03 26

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de présence U6/U7 du 21/02/26

MENUCOURT AS : Mail du 26 03 26

Pris note du 1^{er} forfait avisé de votre équipe 21 sur match n° 55397334 – critérium U12 série 1 poule B à GONESSE RC le 28/03/26.

PARMAIN AC : Mail du 24 03 26

Pris note de votre explication concernant l'envoi de l'arrêté municipal. La commission transmet à la comptabilité pour annulation de l'amende.

SOISY AM FC : Mail du 29 03 26

Pris note de vos informations demandées concernant le match de critérium U10 du 21/03/26.

VEMARS ST WITZ FC : Mail du 26 03 26

Pris note du 2^e forfait avisé de vos équipes sur centre du plateau U8 à GROSLAY FC le 28/03/26.





RAPPEL

Les forfaits annoncés via la messagerie officielle des clubs le jeudi midi au plus tard seront considérés comme « Forfait Avisé ». Tous ceux qui arriveraient au secrétariat du DVOF après cette date seront enregistrés comme « Forfait Non Avisé » et donc amendés.

Tous les mails envoyés directement aux clubs adverses sans mettre le DVOF en copie seront pris en compte comme « Forfaits Non Avisés et donc amendés également ».

Toutes les demandes de report de matchs ou modifications d'horaires ponctuelles doivent être effectuées uniquement via FOOTCLUB. La commission ne traite que les reports de matchs dus à la fermeture des installations par arrêté municipal ou les modifications d'horaires pour la saison.

RAPPEL POUR FMI

La commission rappelle à tous les clubs de bien attribuer les identifiants à chaque éducateur en charge des équipes U10 à U13 pour permettre l'utilisation correcte de la FMI.

Ainsi tous les désagréments du samedi pour rédiger la FMI avant le début du match ne seront plus d'actualité. Il est également obligatoire pour les clubs recevant d'avoir des feuilles de match papier à disposition si un problème de tablette intervenait à la dernière minute. La feuille de match doit être complétée avant le début des rencontres.

Aucune rencontre de critérium ne doit commencer si la FMI n'a pas été effectuée auparavant ou une feuille de match papier rédigée.

RAPPEL PROCEDURE FERMETURE INSTALLATIONS

Conformément aux Règlements Sportifs – Article 20.6.1 – tout arrêté municipal doit être envoyé au secrétariat du DVOF le Vendredi à 12h00 dernier délai, accompagné de la liste exhaustive des matchs concernés par la fermeture des installations.

En l'absence de cette liste le secrétariat du DVOF ne prononcera pas le report des rencontres et le Club pourra être sanctionné d'une amende prévue à l'Annexe Financière.

INFORMATION DOCUMENTS PLATEAUX

La commission vous rappelle que tous les documents relatifs aux plateaux : feuille récapitulative ou feuille de présence, **doivent impérativement être déposés par les clubs directement dans FAL.**

Suite aux appels des différentes feuilles, la commission vous précise qu'il ne faut en aucun cas les transmettre au secrétariat du DVOF.

En l'absence de ces documents réclamés, le club sera amendé en fonction de l'annexe financière.

INFORMATION IMPORTANTE PLATEAUX

Lors de la réunion du dernier Comité Directeur, ce dernier a décidé d'élargir la prise en charge des goûters aux plateaux U8 & U9 et ce depuis le 01/01/2026.

Le mode de remboursement est donc identique à celui des plateaux U6/U7 :

- toutes les feuilles de présence et feuille récapitulative déposées dans FAL
- envoi de la facture d'achat des goûters par mail à : secretariat@district-foot95.fff.fr

Le remboursement à hauteur de 50% par enfant présent, se fera sur le compte club.





CHALLENGES U10 & U11

3^{ème} Tour du Samedi 11 Avril 2026

Tous les centres doivent se dérouler le samedi matin

- 9h15 : Contrôle des Licences
- 9h30 : Début de la Jonglerie à 9h30 (réalisée impérativement avant le début des rencontres) **Le port des protège-tibias est obligatoire pour cette épreuve de jonglerie ainsi que lors des rencontres.**
- 10h00 : Début des rencontres à 10h00

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : 1 x 16 minutes (sans mi-temps)
- Poule de 3 : 2 x 12 minutes

Après vérification administrative, l'équipe classée 1^{ère} de chaque centre sera qualifiée pour la Finale Départementale prévue le 30 Mai 2026 (une seule équipe par club maximum comme le prévoit le règlement)

Les documents concernant l'organisation de ce 3^{ème} tour seront envoyés par mail sur la messagerie officielle des clubs à partir du Mercredi 1^{er} Avril 2026.

[La commission vous rappelle l'obligation de respecter l'ordre des rencontres](#)

ATTENTION : Tous les documents dûment complétés devront être réceptionnés par la commission au plus tard le **LUNDI 13 AVRIL 2026 à 16 Heures** dernier délai sous peine de sanctions (PAR MAIL UNIQUEMENT ou DEPÔT AU SECRÉTARIAT AVANT CETTE DATE)

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles (présence et jonglerie) en photo avant de quitter le centre en cas d'appel, de réclamation ou convocation

CHALLENGE U10

Centre 1	FRANCONVILLE FC	Centre 2	VIARMES ASNEIRES OL	Centre 3	SARCELLES AAS	Centre 4	ERAGNY FC
	Villiers FC 1		Viarmes-Asnières OL 1		Sarcelles AAS 4		Soisy AM FC 1
	Beaumont-Mours ENT 1		Sarcelles AAS 2		Sarcelles AAS 1		RC Argenteuil 2
	Franconville FC 1		Jouy FC 1		Neuville AS 2		Eragny FC 2
	Courdimanche AS 1		Marly ES 1		Vauréal FCM 1		Eragny FC 1
Centre 5	ECOUEEN FC	Centre 6	ARGENTEUIL FC	Centre 7	ARNOUVILLE FAS	Centre 8	CERGY PONTOISE FC
	RC Argenteuil 3		Argenteuil FC 1		Arnouville FAS 1		Cergy-Pontoise FC 2
	RC Argenteuil 1		Argenteuil FC 2		Goussainville FC 2		Cergy-Pontoise FC 1
	St Brice FC 1		Entente SSG 1		Ermont AmS 2		Pierrelaye FC 1
	Ecouen FC 3		St Leu FC 2		Ermont AmS 3		Méry-Mériel FC 1

CHALLENGE U11

Centre 1	ERMONTAmS	Centre 2	PERSAN US	Centre 3	MONTIGNY FC	Centre 4	RC ARGENTEUIL
	Ermont AmS 3		Ermont ACF 1		Cergy-Pontoise FC 2		Herblay ES 1
	Ermont AmS 2		Persan US 1		Cergy-Pontoise FC 1		Cormeillais ACS 1
	Eragny FC 1		Goussainville FC 1		Montigny FC 1		RC Argenteuil 1
	Montmorency FC 1		Soisy AM FC 1		Argenteuil FC 1		RC Argenteuil 3
Centre 5	VILLIERS FC	Centre 6	St BRICE FC	Centre 7	St OUEN AS	Centre 8	OSNY FC
	Marly ES 1		Eaubonne CSM 2		St Ouen AS 1		Osny FC 1
	Entente SSG 1		Ecouen FC 1		St Ouen AS 2		Vexin AS 1
	Villiers FC 1		St Brice FC 1		Cosmo Taverny 1		Sarcelles AAS 1
	Villiers FC 2		St Brice FC 2		Ezanville US 1		Sarcelles AAS 4

**FESTIVAL FOOT U13****Résultats de la Finale Départementale du Samedi 28 Mars 2026**

Ce samedi 28 mars se déroulait la Phase Finale Départementale du Festival Foot U13F et U13G, manifestation visant à associer le sportif à l'éducatif. Ce festival concerne d'une part les équipes féminines et d'autre part les équipes masculines : 8 équipes féminines et 16 équipes masculines issues des qualifications étaient présentes au Stade L. Grafin à ST BRICE S/S FORET.

Après le briefing du CTDAP Yves ALLARD auprès des éducateurs de chaque équipe, tous les joueur(se)s ont participé aux différentes épreuves : matchs, conduites de balle, jonglerie et quiz.

Ces activités étaient encadrées par les techniciens du DVOF, les membres de la Commission Technique, les éducateurs en certification de diplôme et les membres des commissions féminines et foot animation.

La commission tient à féliciter tous les joueurs et joueuses pour leur participation à cette journée.

La commission Foot Animation tient à remercier :

- La Municipalité et le club de ST BRICE FC pour le prêt de leurs installations et la disponibilité de leurs dirigeant(e)s
- La Commission Technique et les techniciens du Val d'Oise pour l'encadrement des épreuves
- Les Arbitres officiels du DVOF et l'encadrement de la CDA.
- Les Membres de la Commission Féminine

Suite au bug national de l'application et après vérification de tous les résultats enregistrés samedi, Yves ALLARD (CTDAP) a pu terminer ce lundi, la saisie des scores des derniers matchs. Le classement final a donc pu être effectué. La publication des résultats officiels est dans l'attente de la validation par les membres du Bureau du Comité Directeur.

Un PV restreint sera publié dès réception de cette validation.

MATCH REMIS AU 11/04/2026**CRITERIUM U10**

BEZONS USO 21 & 22 vs MONTIGNY FC 21 & 22 : matchs n° 55376024 & n° 55376086

CRITERIUM U13

VEMARS ST WITZ FC 1 vs ROISSY US 1 : match n° 55395559

MATCH REMIS AU 18/04/2026**CRITERIUM U12**

GONESSE RC 21 vs MENU COURT AS 21 : match n° 55397334

CRITERIUM U13

PARMAIN AC 1 vs CHAMPAGNE SFC : match n° 55395463

1^{er} APPEL FEUILLES DE CRITERIUM



ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026

CRITERIUM U10 AVENIR

FONTENAY FC 21 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55357185- critérium U10 série 1 Poule A vs AUVERS ENNERY FC 21 le 28/03/26

CRITERIUM U12

DEUIL ENGHEN FC 21 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55397359 - critérium U12 série 1 Poule C vs EAUBONNE CSM 21 le 28/03/26

2^{ème} APPEL FEUILLES DE PLATEAUX

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026

PLATEAU U6/U7 du 21/02/26

BRUYERES BERNES USM : 2^{ème} appel feuille de présence de vous joueurs sur centre du plateau U6/U7 du 21/02/26 à l'ADAMOIS OL

BEAUCHAMP AS : 2^{ème} appel feuille de présence de vous joueurs sur centre du plateau U6/U7 du 21/02/26 à BEZONS USO

PERSAN US : 2^{ème} appel feuille de présence de vous joueurs sur centre du plateau U6/U7 du 21/02/26 à ENTENTE BEAUMONT MOURS

EAUBONNE CSM : 2^{ème} appel feuille de présence de vous joueurs sur centre du plateau U6/U7 du 21/02/26 à ERMONT AMS

MAGNY FC : 2^{ème} appel feuille récapitulative du centre du plateau U6/U7 du 21/02/26 à MAGNY FC

2^{ème} APPEL FEUILLES DE CRITERIUM

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026

CRITERIUM U10 AVENIR

MONTMAGNY FC 21 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 55379777 - critérium U10 Avenir Poule B vs OSNY FC 21 le 21/03/26

CRITERIUM U10





MONTMORENCY FC 2& : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 55358484 - critérium U10 série 1 Poule B vs BRUYERES BERNES USM 21 le 21/03/26

CRITERIUM U11

AJED 1 & 2 : 2^{ème} appel des feuilles de matchs n° 55388719 & n° 55388747 - critérium U11 série 3 Poules D & E vs PERSAN US 1 & 2 le 21/03/26

CRITERIUM U12

PIERRELAYE FC 21 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 55397346 - critérium U12 série 1 Poule B vs SURVILLIERS AVENIR 21 le 14/03/26

CORMEILLAIS ACS 22 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 55397487 - critérium U12 série 2 Poule D vs HERBLAYE ES 25 le 14/03/26

CRITERIUM U13

CORMEILLAIS ACS 1 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 55395475 - critérium U13 série 1 Poule D vs SOISY AM FC 1 le 21/03/26

BRUYERES BERNES USM 1 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 55395268 - critérium U13 série 1 Poule A vs MONTSOULT BAILLET US 1 le 21/03/26

MONTMAGNY FC 1 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 55395270 - critérium U13 série 1 Poule A vs GAFEPB 1 le 21/03/26

CRITERIUM U13 AVENIR

GARGES FCM : 1^{er} appel de la feuille de match n° 553847361 - critérium U13 Avenir Poule A vs ERAGNY FC 1 le 14/03/26

ST BRICE FC 1 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 55384740 - critérium U13 Avenir Poule A vs ENTENTE SSG 1 le 21/03/26

INFORMATION IMPORTANTE

En lien avec la commission Foot Animation, le comité directeur a décidé que le District participerait aux frais des clubs pour l'achat des goûters offerts aux enfants à hauteur de 0,50€ par enfant présent sur présentation de la facture. Le montant du remboursement ne pourra cependant pas dépasser le montant de la facture d'achat.

A titre expérimental, cette décision s'appliquera cette saison uniquement pour les plateaux U6/U7 – U8 & U9. La commission vous communique ci-dessous les conditions d'application.

- ◆ Le club visiteur doit impérativement remettre sa feuille de présence en arrivant sur le plateau au Responsable du centre
- ◆ Le club recevant collecte toutes les feuilles de présence, complète la feuille récapitulative du plateau (modèle envoyé sur la messagerie officielle des clubs) en indiquant le nombre exact de joueurs, le nombre d'équipes et de clubs présents.
- ◆ Le club recevant dépose toutes ces feuilles dans FAL au plus tard le 9^{ème} jour qui suit le plateau
Exemple : si le plateau se tient le samedi 21 septembre, le club recevant devra déposer toutes les feuilles dans FAL au plus tard le lundi 29 septembre à 16 heures (avant la tenue de la séance de la commission).





- ◆ Le club recevant doit envoyer via la messagerie officielle du club, la facture d'achat des goûters au cours de la semaine suivant le plateau. Si celle-ci concerne les achats pour plusieurs plateaux la commission ne retiendra que la partie concernant les plateaux U6/U7 – U8 & U9.
- ◆ La commission établira pour chaque club la fiche de remboursement à effectuer en fonction des documents reçus à la date limite, du nombre d'enfants présents et de la facture.
- ◆ Un état sera transmis à la comptabilité pour le remboursement sur le compte club le 15/12 – le 15/03 et le 15/06
- ◆ La commission ne pourra accepter aucune dérogation
- ◆ Un premier bilan sera fait début janvier et un autre en fin de saison. Cette décision pourrait être étendue aux plateaux U8 & U9 la saison prochaine

ATTENTION !! LE DEPÔT DES FEUILLES DANS FAL ET L'ENVOI DE LA FACTURE DANS LES DELAIS EST OBLIGATOIRE POUR OBTENIR LA PARTICIPATION FINANCIERE. TOUTES FEUILLES OU FACTURES HORS DELAIS NE POURRONT ÊTRE PRISES EN COMPT

AMENDES

GARGES FCM : Non réception de la feuille de match n° 55360468 - critérium U10 série 2 Poule B vs EAUBONNE CSM 22 le 14/03/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances
Amende : 52€

MONTMORENCY FC : Non réception de la feuille de match n° 55378953 - critérium U11 série 2 Poule B vs CHAMPAGNE SFC 2 le 14/03/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances
Amende : 52€

COSMO TAVERNY : Non réception de la feuille de match n° 55384621 - critérium U12 Avenir Poule C vs OSNY FC 21 le 14/03/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances
Amende : 52€

GARGES FCM : Non réception de la feuille de match n° 553847361 - critérium U13 Avenir Poule A vs ERAGNY FC 1 le 14/03/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances
Amende : 52€

ST BRICE FC : Non réception des feuilles de matchs n° 55396637 & 55396665- critérium U13 série 2 Poules A & B vs ARGENTEUIL RC 2 & 3 le 14/03/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances
Amende : 52€ x 2 = 104€

SARCELLES AAS : Feuilles irrégulières matchs n° 55397686 - 55397714 & 55397742 – critérium U12 série 3 poules A - B & C vs GOUSSAINVILLE FC du 21/03/26 (manque n° matchs & poules)
Amende : 10€ x 3 = 30€

CHARS AS : Feuille irrégulière match n° 55397306 – critérium U12 série 1 poule A vs ARNOUVILLE FAS du 28/03/26 (manque n° match)
Amende : 10€

MARCOUVILLE CITY CPA : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 22 sur match n° 55459146 – critérium U10 série 2 poule I vs ARNOUVILLE FAS du 28/03/26 (manque n° match)
Amende : 15€





MARCOUVILLE CITY CPA : Absence noms – prénoms et N° licences pour votre équipe 21 sur match n° 55360727 critérium U10 série 2 poule G vs ARNOUVILLE FAS du 28/03/26

Amende : 10€ x 8 = 80€

SOISY AM FC : Feuilles irrégulières matchs n° 55360728 & n° 55491147 – critérium U10 série 2 poules G & I vs CERGY PONTOISE FC du 14/03/26 (manque n° matchs & date)

Amende : 10€ x 2 = 20€

GOUSSAINVILLE FC : Feuille irrégulière match n° 55395476– critérium U13 série 1 poule D vs MAGNY FC du 21/03/26 (manque n° match)

Amende : 10€

GOUSSAINVILLE FC : &er Forfait non avisé de votre équipe 22 sur match n° 55397714 - critérium U12 série 3 poule B vs SARCELLES AAS du 21/03/26

Amende : 15€

APPEL A CANDIDATURE

La commission est à la recherche de clubs qui souhaiteraient recevoir les différentes manifestations départementales suivantes :

Challenge U10 & U11 Samedi 30 Mai 2026

Coupe du Comité U12 Vendredi 8 Mai 2026

JND Samedi 13 Juin 2026 (2 sessions matin & après-midi) à GONESSE RC

PROCHAINE REUNION MARDI 7 AVRIL 2026

